



Inscription au Tableau de l'Ordre

Le dossier doit être rendu 15 jours avant la date d'inscription

Le Chirurgien-Dentiste qui demande son inscription au tableau de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes doit remettre un dossier comportant les pièces suivantes :

Lettre de demande d'inscription, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre au Président du Conseil Départemental de l'Ordre

Curriculum vitae du praticien

Deux photos d'identité, aux normes de la carte d'identité française, au dos desquelles sont mentionnés les nom(s), prénom(s), adresse et lieu de naissance

Une copie de pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)

Une copie du diplôme ou attestation de réception de thèse provisoire (pour les nouveaux thésés)

Une attestation des trois déclarations suivantes, sur en-tête professionnel et sur une seule page :

- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à son encontre
- Une déclaration sur l'honneur certifiant n'avoir jamais été inscrit à un tableau
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est actuellement tenu par aucune clause d'interdiction d'exercer découlant d'un contrat précédent (y compris pour un contrat signé en tant qu'étudiant), ou toutes précisions sur la clause d'interdiction d'exercer encore en vigueur (durée et rayon, avec indications précises de son point de départ : date et ville)

Une quittance de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle s'il s'agit d'une première inscription (l'attestation doit débiter à la date de séance du conseil)

Le contrat en quatre exemplaires (dont les signatures doivent être originales)

Le secrétariat du Conseil est à votre disposition pour tout complément d'information.